

RG 55 - AFFECTIONS PROFESSIONNELLES DUES AUX AMIBES



Désignation de la maladie	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer la maladie
Manifestations aiguës de l'amibiase, notamment hépatite amibienne, confirmées par la présence d'amibes du type <i>Entamoeba histolytica</i> ou de kystes amibiens dans les selles ou par les résultats positifs d'une méthode immunologique reconnue par l'OMS	• Travaux effectués, même à titre occasionnel, dans les laboratoires de bactériologie ou de parasitologie • Travaux comportant le transport avec manipulation de produits pathologiques • Travaux mettant en contact avec les prélèvements de produits pathologiques et travaux impliqués par l'élimination des selles contaminantes, accomplis en milieu d'hospitalisation

Quelle est la nuisance ?

Il s'agit d'un parasite du colon humain qui existe sous forme non pathogène dite *Eh minuta* (Ehm) et sous forme pathogène *Eh histolytica* (Ehh). Les kystes, qui peuvent survivre plusieurs semaines dans les milieux aqueux, sont la forme de résistance et de dissémination du parasite.

Ce dernier est classé dans le groupe des agents biologiques pathogènes pouvant provoquer une maladie chez l'homme et constituer un danger pour les travailleurs (groupe 2).

Il se transmet par l'intermédiaire des kystes qui sont éliminés dans les déjections fécales des sujets parasités, que ce soit directement par les mains souillées, par les aliments ou par les eaux contaminées.

Comment reconnaître l'affection ?

Une amibiase est une infestation par le parasite. Étant donné que Ehm est non pathogène, l'infection est asymptomatique.

En revanche, l'amibiase due à Ehh peut provoquer les troubles suivants :

- Dysenterie amibienne caractérisée par l'émission de glaires sanglantes afécales associées à des douleurs abdominales avec nécessité impérieuse d'aller à la selle, sans fièvre
- Diarrhée simple
- Amibiase colique maligne, (rarissime), qui entraîne un risque de perforation et d'hémorragie
- Amœbome, pseudo tumeur inflammatoire du côlon
- Amibiase hépatique qui complique une amibiase intestinale à plus ou moins long terme et se manifeste par des douleurs vers le foie et une fièvre élevée

Quelles sont les professions exposées ?

Un certain nombre de professions peuvent être exposées au parasite :

- Personnels de soins : médecins, infirmiers, aides-soignants
- Techniciens ou aides de laboratoires de bactériologie ou parasitologie réalisant des examens coprologiques ou autres
- Personnels d'entretien des établissements de santé et assimilés : agents hospitaliers, agents d'entretien...
- Personnels de la filière déchets, épuration et traitement des eaux usées

NB : Peu importe la profession, les tâches à risques impliquent un contact direct, rapproché avec le malade ou ses produits (les selles)

Comment prévenir l'affection ?

La prévention de la maladie s'effectue de deux façons, technique et médicale.

La première a pour but de limiter l'exposition autant que possible et au moins inférieure aux valeurs limites d'exposition professionnelles, si elles existent. Elle s'articule autour des points suivants :

- Respect strict des règles d'hygiène : lavage de mains, port de gants, etc.
- En laboratoire, respect des bonnes pratiques et règles de confinement propres à un germe du groupe 2 des agents biologiques pathogènes

La prévention médicale quant à elle, consiste en deux types d'examens médicaux :

- Examen initial : Il vise à sensibiliser le travailleur au respect des règles d'hygiène
- Examen périodique : Il a exactement le même rôle que l'examen initial

NB : Il ne s'agit pas d'une maladie professionnelle à déclaration obligatoire